

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Réso 541-2008 adopte l'ordre du jour.

Le greffier dépose devant ce conseil le rapport du comité de santé et de sécurité du travail concernant le plan d'actions annuel de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2007-2008.

Réso 542-2008 adopte le règlement 1621-1 modifiant le règlement de zonage 1253 afin de clarifier certains éléments d'affichage.

Réso 543-2008 adopte le projet de règlement 1621-2 modifiant le règlement de zonage 1253 afin d'exclure la surface et la hauteur minimales applicables aux stations-service.

Réso 544-2008 adopte le règlement d'emprunt 1623 pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 345 000 \$ concernant l'achat d'un camion écurer d'égouts et vide puisards;

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU qu'en date du 18 août et du 4 septembre 2008, monsieur Jocelyn Sirois, architecte pour la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, présentait au comité consultatif d'urbanisme une demande d'autorisation prévoyant l'aménagement d'une nouvelle entrée charretière unidirectionnelle (côté rue Bernier) et le remplacement avec rabaissement de la porte extérieure de la façade nord de l'école La Croisée I située au 10, rue Vézina;

ATTENDU qu'en date du 9 septembre 2008, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter la demande puisque le projet respecte le règlement numéro 1598 constituant un site du patrimoine de « l'ensemble des bâtiments institutionnels de la paroisse de Saint-Ludger », avec quelques ajustements et à l'exception de l'ornementation proposé au-dessus de la porte;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil, sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande d'autorisation déposée par monsieur Jocelyn Sirois afin d'aménager une nouvelle entrée charretière unidirectionnelle (côté rue Bernier) et de remplacer, avec rabaissement, la porte extérieure de la façade nord de l'école La Croisée I situé au 10, rue Vézina aux conditions suivantes :

- Les conteneurs à déchets doivent être installés sur une dalle de ciment plutôt que directement sur le pavage et la plantation renforcée dans l'îlot permettra de réduire leur visibilité;
- La clôture de l'îlot central doit être enlevée;
- L'ornementation entourant la porte n'est pas acceptable puisqu'elle n'a aucun lien stylistique ou architectural avec les ornements présentes sur le bâtiment. Une autre proposition devra être déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 545-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU qu'en date du 27 août 2008, madame Valérie Gauthier, gestionnaire aux programmes et équipements communautaires de la Ville de Rivière-du-Loup, présentait au comité consultatif d'urbanisme une demande d'autorisation prévoyant la reconstruction de la patinoire extérieure du chalet des loisirs de Saint-Ludger en remplaçant les bandes de patinoire, les grillages de sécurité dans les extrémités et le pavage, le tout situé à l'intérieur des limites du site du patrimoine du 16, rue Vézina;

ATTENDU qu'en date du 9 septembre 2008, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter la demande puisque le projet respecte le règlement numéro 1598 constituant un site du patrimoine de « l'ensemble des bâtiments institutionnels de la paroisse de Saint-Ludger »;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil, sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande d'autorisation déposée par madame Valérie Gauthier pour les travaux relatifs à la patinoire sur l'immeuble situé au 16, rue Vézina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 546-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU la volonté de la Ville de Sept-Îles d'obtenir les Jeux du Canada, Été 2013, en concertation avec des partenaires de son milieu;

ATTENDU la mission et les objectifs que poursuit le comité de candidature de Sept-Îles;

ATTENDU que l'expérience de la tenue à Sept-Îles et à Port-Cartier de plusieurs événements d'envergure provinciale, nationale et internationale, entre autres, la 43^e Finale des Jeux du Québec, Été 2007, constitue un atout supplémentaire à la réalisation de ces Jeux;

ATTENDU les retombées positives qu'aura cet événement sur les plans sportif, culturel, économique et touristique, et ce, sur la Côte-Nord et dans plusieurs régions du Québec;

ATTENDU l'occasion unique que représente cet événement pour mobiliser la population et les intervenants de tous les milieux dans le développement de nouvelles alliances et de partenariats;

ATTENDU les effets positifs sur le développement de la pratique sportive locale et régionale auprès de notre jeunesse;

ATTENDU l'importance que la Ville de Rivière-du-Loup accorde à des projets mobilisateurs de cette nature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil appuie la Ville de Sept-Îles dans ses démarches pour obtenir les Jeux du Canada, Été 2013;

Qu'advenant que la candidature de la Ville de Sept-Îles soit retenue pour présenter les Jeux du Canada, Été 2013, nous encourageons nos citoyens à collaborer, à participer et à faire de cet événement, un franc succès digne des nord-côtières et nord-côtiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 547-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que ce conseil entend réaliser une étude des potentiels de reconversion des églises paroissiales de Rivière-du-Loup à des fins culturelles et communautaires;

ATTENDU que le Musée du Bas-Saint-Laurent travaille à l'élaboration d'un projet d'immobilisation lui permettant d'avoir un espace de conservation de sa collection d'œuvres d'art, d'artefacts et de photographies anciennes et qu'il entend déposer une demande d'aide financière à Patrimoine Canada pour le financement des coûts des études d'évaluation des besoins, contraintes physiques, devis techniques et calendrier de réalisation;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans le processus d'analyse des potentiels de reconversion des églises paroissiales à des fins culturelles et communautaires que la Ville s'apprête à réaliser en fonction de certains besoins précis, dont celui d'une réserve muséale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil donne un avis favorable à l'intégration d'une partie des travaux d'étude requis en vue de la création d'une réserve muséale à l'intérieur de l'étude des potentiels de reconversion des églises paroissiales de Rivière-du-Loup à des fins culturelles et communautaires qu'il s'apprête à réaliser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 548-208

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil approuve le projet de convention de copropriété, de reconnaissance de droit de propriété et de gérance d'un réseau de fibres optiques, annexé à la résolution, à intervenir entre la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, la Municipalité régionale de comté des Basques, la Municipalité régionale de comté du Témiscouata, la municipalité de Saint-Cyprien, la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, la Municipalité régionale de comté de Kamouraska, la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent et la Ville de Rivière-du-Loup et autorise le maire, monsieur Michel Morin, et le greffier, M^e Georges Deschênes, à signer ladite convention pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 549-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil approuve le projet de protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec Noël chez-nous à Rivière-du-Loup inc. pour la présentation de l'édition 2008 de l'événement du 5 au 9 novembre 2008 et autorise le maire, monsieur Michel Morin, et le directeur du Service loisirs, culture et communautaire, monsieur Benoît Ouellet, à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 550-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents : Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil approuve l'addenda numéro 1, annexé à la résolution, à intervenir avec Hockey RDL senior AAA et autorise le maire, monsieur Michel Morin, et le greffier, M^e Georges Deschênes, à signer ledit addenda pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 551-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents : Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU qu'en date du 7 septembre 2007, la Ville de Rivière-du-Loup vendait à 9134-9928 Québec inc. un emplacement situé au parc industriel connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro NEUF CENT TRENTE-HUIT (Ptie 938), du cadastre officiel de la PAROISSE DE SAINT-PATRICE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-LOUP, circonscription foncière de Témiscouata, ayant une superficie de 5486,4 mètres carrés;

ATTENDU qu'en vertu dudit acte, la Ville se réservait une préférence d'achat advenant le non respect de certaines conditions par l'acheteur;

ATTENDU que 9134-9928 Québec inc. souhaite vendre ledit emplacement à 9180-4468 Québec inc., et ce, aux mêmes conditions que celles contenues au contrat de vente intervenu avec 9134-9928 Québec inc., mais que pour ce faire, la Ville doit renoncer à sa préférence d'achat;

ATTENDU que ce conseil est disposé à ne pas exercer sa préférence d'achat prévue à l'article 11.3 de l'item 11. « CONDITIONS SPÉCIALES » du contrat intervenu avec 9134-9928 Québec inc. compte tenu que le nouvel acquéreur s'engage à respecter toutes les clauses et conditions prévues dans le titre d'acquisition du vendeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil renonce à exercer sa préférence d'achat prévue à l'article 11.3 de l'article 11. « CONDITIONS SPÉCIALES » du titre d'acquisition du vendeur publié dans la circonscription foncière de Témiscouata sous le numéro 14 593 018, le 10 septembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 552-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec, une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de coagulants (sulfate d'aluminium liquide et/ou sulfate ferrique et/ou PASS 100);

ATTENDU que la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium liquide et/ou sulfate ferrique et/ou PASS 100 l'hydroxyde de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que la Ville de Rivière-du-Loup confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et en celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appels d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de coagulants (sulfate d'aluminium liquide et/ou sulfate ferrique et/ou PASS 100) nécessaire aux activités de la Ville;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Rivière-du-Loup s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Rivière-du-Loup s'engage à fournir à l'UMQ, les quantités de coagulants (sulfate d'aluminium liquide et/ou sulfate ferrique et/ou PASS 100) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

Que pour se retirer du programme d'achat regroupé, la Ville de Rivière-du-Loup devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

Que la Ville de Rivière-du-Loup reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Résolution numéro 553-2008
EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec, une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé d'hydroxyde de sodium (soude caustique) sous forme liquide;

ATTENDU que la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée à deux les deux (2) ans une base volontaire;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hydroxyde de sodium (soude caustique) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, Appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que la Ville de Rivière-du-Loup confie, pour une période de deux (2) ans à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appels d'offres pour adjudger un contrat d'achat d'hydroxyde de sodium (soude caustique) nécessaire aux activités de la Ville;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Rivière-du-Loup s'engage à respecter les termes de ce contrat de deux (2) ans, comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Rivière-du-Loup s'engage à fournir à l'UMQ les quantités d'hydroxyde de sodium (soude caustique) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que pour se retirer du programme d'achat regroupé d'hydroxyde de sodium (soude caustique), la Ville de Rivière-du-Loup devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres;

Que la Ville de Rivière-du-Loup reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 554-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service loisirs, culture et communautaire, monsieur Benoît Ouellet, adhère à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 555-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

ATTENDU que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise le maire, monsieur Michel Morin, à proclamer verbalement la semaine du 18 au 25 octobre 2008 « *Semaine des bibliothèques publiques à Rivière-du-Loup* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 556-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, nomme le technicien en génie civil, monsieur Guy Bélanger, à titre de membre du comité de santé et de sécurité du travail de la ville de Rivière-du-Loup, conformément aux articles 68 et 69 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1)* en remplacement de monsieur Réjean Banville;

Que cette résolution modifie la résolution numéro 537-2006 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 557-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil ont pris connaissance de la liste des amendements budgétaires déposée par la trésorière, madame Marie Lapointe, en date du 30 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil approuve et adopte la liste des amendements budgétaires datée du 30 septembre 2008 déposée par la trésorière, madame Marie Lapointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 558-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil approuve le budget révisé 2008, annexé à la résolution, de l'Office municipal d'habitation de Rivière-du-Loup inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 559-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil déclare excédentaires les équipements contenus à la liste jointe à la résolution et en approuve leur destruction ou leur donation conformément à la recommandation de la directrice du Service finances et trésorerie, madame Marie Lapointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 560-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU qu'en date du 12 mars 2007, ce conseil adoptait le règlement d'emprunt numéro 1549 concernant l'achat d'un nouveau compacteur à déchet pour le Lieu d'enfouissement sanitaire et pourvoyait à cet effet à un emprunt de 717 000 \$;

ATTENDU qu'en date du 26 novembre 2007, ce conseil acceptait, par sa résolution numéro 724-2007, la plus basse soumission conforme de Équipements Sigma inc., au montant 471 900 \$ taxes en sus, pour l'achat d'un compacteur à déchets de modèle BOMAG BC772RB-2;

ATTENDU qu'en date du 22 septembre 2008, ce conseil décidait, par sa résolution numéro 536-2008, de procéder au financement de l'achat de ce compacteur à déchet en procédant à un emprunt à son fonds de roulement de la somme requise plutôt que par le règlement d'emprunt numéro 1549;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil prie la ministre des Affaires municipales et des Régions d'annuler le solde disponible de 717 000 \$ du règlement d'emprunt numéro 1549, du 12 mars 2007, compte tenu que l'objet de ce règlement a été réalisé et financé autrement que par la somme autorisée à emprunter en vertu dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 561-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil autorise le directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, ingénieur, à aller en appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès des entreprises suivantes pour procéder à l'achat d'un tracteur afin de déneiger les trottoirs :

- ❖ Groupe Dynaco New Holland (Rivière-du-Loup);
- ❖ Équipements Inotrac inc. (Saint-Hyacinthe);
- ❖ Longus Équipements inc. (Laval)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 562-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Sylvain Jean, rejette la soumission de Construction Béton 4 Saisons inc. pour procéder à la rénovation et à la mise aux normes du réservoir situé face au 350, rue Fraserville puisque celle-ci dépasse l'enveloppe budgétaire disponible et est jugée trop dispendieuse;

Accepte la soumission de Construction Béton 4 Saisons inc., pour une somme de 13 068 \$ taxes en sus, pour procéder à la rénovation et à la mise aux normes du réservoir de l'Anse-au-Persil et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au projet numéro 2007-217.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 563-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, ingénieur, accepte la soumission d'Entreprise B. Dumont inc., pour une somme de 146,51 \$/heure taxes incluses, pour la location d'un tracteur pour le Site des neiges usées, saison hivernale 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA

(Signé) Michel Morin, maire

avocat-greffier

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 564-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil, sur la recommandation de M^e Aline Dion, avocate de l'étude Dubé, Dion, Kennedy, avocats, accepte l'offre de règlement intervenu avec Assurances de l'Est inc. et contenue à la lettre du 6 octobre 2008, annexée à la résolution, concernant les travaux de stabilisation et de reconstruction du mur de soutènement longeant la rue Lafontaine et autorise la procureure à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 565-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 6 250 \$ taxes en sus, à l'entreprise Côté, Ouellet, Thivierge, notaires représentant le paiement d'une facture pour la préparation d'actes de servitude intervenus avec Premier Horticulture et la compagnie de Chemin de fer de la Matapédia et du Golfe inc. nécessaires pour effectuer les travaux de construction de la conduite d'amenée entre Saint-Modeste et la Station de purification et l'autorise à affecter une somme de 6 742,19 \$ de la Réserve aqueduc aux Activités de fonctionnement pour compléter le paiement de ladite facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 566-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à procéder à un emprunt d'une somme de 150 000 \$ au Fonds de roulement pour l'acquisition des terrains du Cégep de Rivière-du-Loup pour le parc urbain remboursable en dix versements annuels, égaux et consécutifs de 15 000 \$ chacun à compter du 1^{er} septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 567-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, sur la recommandation de la trésorière, madame Marie Lapointe, et conformément à sa Politique culturelle, approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage, afin de soutenir financièrement l'organisme dans son fonctionnement pour les années 2008, 2009 et 2010, et autorise le maire, monsieur Michel Morin, à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 568-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation de la trésorière, madame Marie Lapointe, et conformément à sa Politique culturelle, approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec Les Amis de la musique classique, afin de soutenir financièrement l'organisme dans son fonctionnement pour les années 2008, 2009 et 2010 et autorise le maire, monsieur Michel Morin, à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 569-2008

PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

OU
COPIE DE RÉOLUTION

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, sur la recommandation de la trésorière, madame Marie Lapointe, et conformément à sa Politique culturelle, approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec le Concours de musique du Canada, section KRT, afin de soutenir financièrement l'organisme dans son fonctionnement pour les années 2008, 2009 et 2010, et autorise le maire, monsieur Michel Morin, à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 570-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil, sur la recommandation de la trésorière, madame Marie Lapointe, et conformément à sa Politique culturelle, approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec Le Regroupement Hétéroclite, afin de soutenir financièrement l'organisme dans son fonctionnement pour les années 2008, 2009 et 2010 et autorise le maire, monsieur Michel Morin, à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 571-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil approuve la quote-part de la MRC de Rivière-du-Loup représentant une contribution spéciale à être versée pour le service de transport collectif de Transport Vas-Y inc. et autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à procéder au paiement d'une somme de 5 000 \$ pour l'année 2008;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-370-00-418.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 572-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 7 158,90 \$ à la Corporation de la maison de soins palliatifs du K.R.T.B. à titre d'aide financière pour le paiement d'une partie du coût des travaux d'installation des entrées d'aqueduc et d'égouts de l'immeuble;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 573-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme totale de 3 000 \$ à Noël chez-nous à Rivière-du-Loup inc. pour compléter le financement de l'achat d'un char allégorique, soit 1 000 \$ en 2008 et 2 000 \$ en 2009;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-110-10-349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 574-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 200 \$ à titre d'aide financière exceptionnelle au Comité logement Rivière-du-Loup pour l'année 2008;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-99-991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 575-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 300 \$ à la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup à titre de contribution financière pour la participation de la Ville à titre de membre Gouverneur pour l'année 2008-2009;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 576-2008

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 125 \$ à la Fondation du Club Rotary de Rivière-du-Loup pour l'achat d'un couvert pour assister au souper-bénéfice qui aura lieu le 22 octobre 2008 à l'Hôtel Lévesque et autorise le conseiller, monsieur Claude Pelletier, à y représenter la Ville de Rivière-du-Loup;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 577-2008

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 15 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup inc. pour l'achat d'un couvert pour le déjeuner du débat fédéral qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2008;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311 pour l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 578-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances aux membres des familles Pelletier et Giard à la suite du récent décès de monsieur Venance Pelletier qui a occupé la fonction de directeur du Service loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup de 1972 à 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 579-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault et madame Sylvie Vignet.

Sont absents : Les conseillers, MM. Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés dans la liste de septembre 2008 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Michel Morin, et la trésorière, madame Marie Lapointe, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 1 356 343,56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 580-2008

Le conseiller, monsieur Jacques Thériault, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement amendant le règlement numéro 1237, du 28 mars 2000, constituant un Fonds de roulement, afin d'augmenter le capital autorisé dudit fonds d'une somme de 200 000 \$.

Le conseiller, monsieur Claude Pelletier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement amendant et remplaçant le règlement numéro 1542 fixant la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire sur le territoire de la Ville.